

La MCB2, un naufrage architectural et financier



82

C'est le nombre minimum d'arbres qui seraient abattus si la maison de la culture voulue par P. Blanc voyait le jour. Qu'en sera-t-il des arbres de la place Séraucourt en bordure du chantier, condamnés par le décaissement du terrain ?

Le projet MCB.2 gâche la perspective de la Place Séraucourt et l'espace paysager qui borde le centre-ville. Il supprime au moins 80 arbres du jardin en pente, à cause de l'emprise du bâtiment. Il faut ajouter l'abattage d'autres arbres sur la place qui seront coupés pour la réalisation des travaux et l'aménagement des abords.

Le projet MCB.2 est trop proche des bâtiments historiques et classés ; Cathédrale Saint Étienne, Maison de la Culture de Marcel Pinon, caserne Condé, Château d'eau.

Il se situe à l'intérieur de la "zone tampon" de la cathédrale. Une zone de protection établie par l'Unesco en 1972.

La vue "tricheuse" du nouveau projet présentée aux élus du Conseil municipal et au public, dissimule la tour de la machinerie et des décors qui s'élève au dessus de la scène, alors qu'elle sera visible depuis la place Séraucourt.

Ce bâtiment de béton et verre au style impersonnel qui borderait la place Séraucourt de toute sa longueur, est peu en rapport avec l'architecture des édifices visibles et proches, le château d'eau, le bâtiment de Marcel Pinon, la caserne Condé. À peine plus loin, la cathédrale Saint Étienne. C'est le choix d'une architecture "passe partout" à défaut d'un projet original.

L'espace choisi pour implanter le nouvel édifice était protégé par la Commission des sites, pour cette raison, on n'avait pas pu y construire le Conservatoire de musique. Mais il a été déclassé en catimini au Conseil municipal, sans consultation des Berruyers. C'est une décision malheureuse, car le rideau de verdure de Séraucourt joue un rôle important : cet écran dissimule la périphérie banale et un peu désordonnée de la vallée de l'Auron, de Vieil Castel à l'aéroport.

Les dépenses que l'on peut éviter en restant sur le site historique

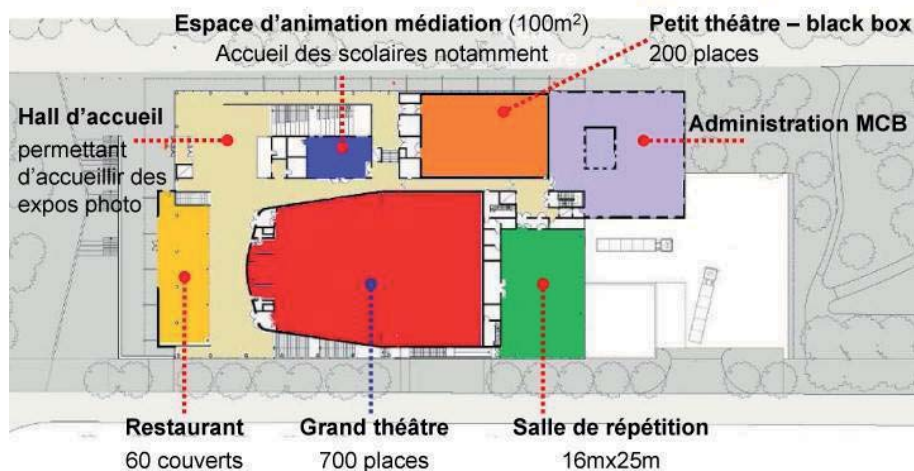
- Préparation du terrain 250m x 70m
- Abattage et enlèvement des 82 arbres, souches comprises
- Balisage du chantier 300m x 120m
- Implantation du bâtiment 150m x 56m
- Terrassement pour fondation avec enlèvement des terres
- Vérification du site archéologique
- Recherche d'un sol stable et réalisation de puits/fondation
- Raccordement aux égouts rue Jean Bouin, tranchée 150m
- Raccordement réseau eau rue Jean Bouin
- Raccordement électricité rue Jean Bouin
- Raccordement gaz de ville rue Jean Bouin
- Réfection de la rue Jean Bouin et des parkings sur 3 500m²
- Aménagement des parkings camping car
- Réfection des espaces verts et du jardin botanique

Total à la charge des contribuables10 459 500 €



Vue MCB2 avec angle réel. L'entrée est située perpendiculairement à la place Séraucourt actuelle

Rez-de-chaussée / entrée principale



Le bâtiment couvrirait une superficie de plus de 8000m², s'étalant de la rue Vieil-Castel jusqu'à l'extrémité de l'ancienne zone du skatepark, côté Château d'eau.

L'entrée, latérale, se situe côté rue Vieil Castel. Elle n'est pas orientée vers la place Séraucourt, lieu de vie et de passage vers le centre ville.

Les murs de verre laissent présager de fortes dépenses d'énergie pour le chauffage ou la climatisation.

L'espace d'accueil s'étend surtout face à l'entrée et le long du restaurant. Les autres espaces de déambulation sont étroits et ne peuvent avoir un rôle de sociabilité

et de convivialité. Les nombreux escaliers pour accéder aux salles ne peuvent convenir aux personnes à mobilité réduite.

Des expositions de photos pourront avoir lieu dans le hall d'accueil. Les murs du bâtiment étant de verre, sur quels supports seront-elles installées et avec quel niveau de sécurité ? À la présentation du projet, il a été dit qu'elles pourraient être organisées dans les escaliers... Quel confort pour les apprécier ? Dans ce cas, les personnes à mobilité réduite ne pourraient y accéder.

Par définition, une Maison de la Culture doit être pluridisciplinaire et ouverte à toute rencontre entre l'art et l'homme. En ce qui concerne les arts plastiques, les expositions ne sauraient donc se limiter au domaine de la photographie. On n'y verra donc jamais : tableaux, sculptures et autres œuvres en 3D.

Scène nationale - - - Quésaco ?

«*Scène nationale*» est un label accordé par le ministère de la Culture à des théâtres publics français. Son objectif est d'être un lieu de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant. Élément de la décentralisation théâtrale avec les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales doivent participer au développement culturel dans leur ville et leur territoire. Ce label, créé en 1990 a permis de regrouper sous une même dénomination les maisons de la Culture, les centres d'action culturelle et les centres de développement culturel.

Il existe 70 scènes nationales en France. Elles sont traditionnellement cofinancées pour partie par les collectivités locales et par le ministère de la Culture, via les DRAC.

Les scènes nationales se présentaient, pour la plupart, sous la forme d'associations de type loi 1901. Elles disposaient, par le statut associatif, d'une grande autonomie décisionnelle vis-à-vis de l'État et de la DRAC.

La maison de la culture de Bourges devient un EPCC en janvier 2010 à l'initiative du maire Serge Lepeltier. Cette décision est très controversée par les administrateurs de l'association car la gestion, par la ville et le département, apparaît beaucoup moins démocratique et relie politique et choix artistiques ce qui semble, en effet, incongru et préjudiciable.

Une scène nationale est dirigée par un directeur nommé par le conseil d'administration de la structure. Le directeur est responsable de la programmation artistique et choisit les artistes qui seront présentés sur sa scène, en accord avec les missions imposées par l'État aux scènes nationales.

Le label «scène nationale» n'est pas lié à une architecture de lieu en particulier. Il se décline en France sous plusieurs facettes. Bourges restera «scène nationale» tant que sa programmation remplira les critères d'obligation de pluridisciplinarité dans le domaine du spectacle vivant, c'est-à-dire tant qu'elle se composera de spectacles à la fois de théâtre, musique, danse et arts de la piste. Les scènes nationales ont également des missions de service public puisqu'elles sont soumises à la charte des missions de service public du spectacle. Cette charte réaffirme le principe de pluridisciplinarité artistique en demandant aux directeurs de favoriser la diversité artistique ainsi que les partenariats avec les autres structures culturelles de proximité afin d'offrir au territoire une offre culturelle complète et développée et de participer à l'éducation culturelle de la population.

Collectif Luttes Séraucourt : luttes.seraucourt.bourges@gmail.com

 <https://www.facebook.com/groups/collectifmacu>
blog : www.ki6col.com /// www.gilblog.com